Compte-rendu du
Conseil de l'Ecole Doctorale
Physique en Ile-de-France

du 15 mars 2021

Présents : Alan Serafin, Amaury Micheli, Antoine Heidmann, Emmanuel Trizac, Emmanuelle Lacaze, Eric Charron, Etienne Reyssat, François Ladieu, Hélène Perrin, Isabelle Bonnet, Louis Waquier, Martin G. Lüling, Meriem Bensouda, Carole Hamon, Maria-Luisa Della Rocca, Monia Mestar, Nadine Yassine, Pascal Viot, Pascale Foury, Sabine Hoarau, Stéphanie Mangenot

Le directoire : Frédéric Chevy, Maria Chamarro, Philippe Lafarge, Véronique Terras

Représenté : Yannick De Wilde pour Arnaud Tourin

Excusé : Thierry Fouchet

- Document annexe : présentation (slides)

Les différents points à l'ordre du jour ont été discutés. Le compte-rendu ci-dessous résume le résultat de ces discussions.

- **Renouvellements au Conseil :**

Hélène Perrin succède à Anne Amy-Klein au Laboratoire de Physique des Lasers (Paris 13).

- **Jury du concours 2021**

Le bureau du concours a été renouvelé en 2020 et est reconduit cette année.
La composition du jury 2021 proposée est :

Membres du jury

- **PARIGI Valentina**, Maître de conférence SU, Laboratoire Kastler Brossel,
  Optique quantique
- **SCHWOB Catherine**, Professeur SU, Institut des nanosciences de Paris,
  Nanophotonique
- **BENAKLI Karim**, Directeur de recherche CNRS, Laboratoire de physique théorique et des hautes énergies,
  Physique des particules
- **PÉPIN Catherine**, Ingénieure-Chercheuse CEA, Institut de physique théorique,
  Théorie de la matière condensée
- **POTHIER Hugues**, CEA-E5-6-7 (Titre à préciser), Service de physique de l'état condensé,
  Physique mésoscopique
- **SIMON Pascal**, Professeur U-PSud, Laboratoire de physique des solides,
  Théorie de la matière condensée
- **SEMERJIAN Guilhem**, Professeur SU, Laboratoire de physico-chimie de Curie,
  Physique statistique
- **SYKES Cécile**, Directrice de recherche CNRS, Laboratoire de physique de l'ENS,
  Biophysique
- **LOPEZ-LEON Teresa**, Chargée de recherche CNRS, Laboratoire Gulliver,
  Matière molle
- **THIRIA Benjamin**, Maître de conférence UPD, Laboratoire Physique et mécanique des milieux hétérogènes,
  Biomimétisme
- **BABOUX Florent**, Maître de conférence UP, Matériaux et phénomènes quantiques,
  Optique quantique
- **LEROUGE Sandra**, Professeur UPD, Matière et Systèmes Complexes,
  Fluides complexes

Le Conseil de l'ED valide cette composition à l'unanimité.

- **Dérogations d'inscription en 4ème et 5ème année**

Les dates limites pour les réinscriptions en 4ème et 5ème année de thèse étaient en 2020 :
- PSL, le 31 décembre ;
- SU, le 31 décembre ;
- UP, le 31 décembre ;
- UPSaclay, le 31 décembre.

Présentation des chiffres :

Promotion 2017 EDPIF :	153
Ont soutenu avant le 01/10/2020	22
Ont soutenu entre le 01/10/2020 et le 31/12/2020	58
Abandon :	0
Inscrits en année 4 avec dérogation :	73

Promotion 2016 EDPIF :	184
Abandon :	6
Inscrits en année 5 avec dérogation :	19

PSL

-4ème année :

Promotion 2017 :	37 doctorants
Ont soutenu avant le 31/12/2020 (date de dérogation PSL)	21
Ont soutenu avant le 01/10/2020	5
Ont soutenu entre le 01/10/2020 et le 31/12/2020	16
Inscrits en année 4 avec dérogation	16
Abandon	0

-5EME ANNEE :

Promotion 2016 :	46 doctorants
Inscrit en année 5 avec dérogation	6
Abandon	1

SU

-4ème année :

Promotion 2017 :	46 doctorants
Ont soutenu avant le 31/12/2020 (date de dérogation SU)	15
Ont soutenu avant le 01/10/2020	4
Ont soutenu entre le 01/10/2020 et le 31/12/2020	11
Inscrits en année 4 avec dérogation	31
Abandon	0

-5EME ANNEE :

Promotion 2016 :	58 doctorants
Inscrit en année 5 avec dérogation	3
Abandon	2

UP

-4ème année :

Promotion 2017 :	28 doctorants
Ont soutenu avant le 31/12/2020 (date de dérogation UP)	15
Ont soutenu avant le 01/10/2020	4
Ont soutenu entre le 01/10/2020 et le 31/12/2020	11
Inscrits en année 4 avec dérogation	13
Abandon	0

-5EME ANNEE :

Promotion 2016 :	31 doctorants
Inscrit en année 5 avec dérogation	6
Abandon	1

UPSaclay

-4ème année :

Promotion 2017 :	42 doctorants
Ont soutenu avant le 31/12/2020 (date dérogation Saclay)	29
Ont soutenu avant le 01/10/2020	9
Ont soutenu entre le 01/10/2020 et le 31/12/2020	20

Inscrits en année 4 avec dérogation	13
Abandon	0
-5ème année :	
Promotion 2016 :	49 doctorants
Inscrits en année 5 avec dérogation	4
Abandon	2
Transfert IPP Paris	1

Les dérogations accordées ont été présentées individuellement et approuvées à l'unanimité.

On recense un plus grand nombre d'inscriptions en 4ème et 5ème année, conséquence directe de la crise sanitaire liée au Covid-19. Près de la moitié des doctorants inscrits en 4ème et 5ème année ont déjà soutenu ou vont soutenir leur thèse avant avril 2021, ce qui correspond à la durée moyenne des demandes de prolongation (3-4 mois).
A. Micheli demande si tous les doctorants qui ont déposé une demande de prolongation ont obtenu un financement jusqu'à la fin de leur thèse. F. Chevy répond que quasiment toutes les demandes, de courte durée (3-4 mois) dans leur ensemble, adressées au MESRI ont été accordées. PSL a ramené les demandes plus longues à 3-4 mois.
H. Perrin souhaite savoir si le MESRI a remboursé les établissements qui ont pris en charge financièrement les prolongations de 4 mois des doctorants de 3ème année. F. Chevy et M. Chamarro confirment que c'est le cas à PSL et à SU, pour les contrats éligibles.
P. Foury demande si le MESRI et les universités se sont engagés à financer les prolongations des doctorants de 2ème année. V. Terras répond qu'UPSaclay est en attente de la décision du Ministère. Elle ajoute que l'université a avancé les fonds pour les doctorants de 3ème année compte-tenu de l'urgence de la situation, mais que pour les doctorants de 1ère et 2ème année, UPSaclay a décidé d'attendre les arbitrages du MESRI sans risquer de mettre en péril son équilibre financier si jamais le Ministère ne remboursait pas l'établissement. V. Terras indique que les doctorants concernés seront directement contactés par le service RH, dès que le MESRI aura communiqué sa position. M. Chamarro déclare que SU a décidé d'avancer les fonds pour les doctorants de 2ème année, mais pas pour les doctorants de 3ème année. A SU, les doctorants de 2ème année seront contactés par la DRH, même en l'absence de réponse du MESRI.

- **Questions diverses : remplacement de Martin G. Lüling au Conseil, validation du financement du workshop QUERCY par Paris-Saclay, validation Autorisation à Diriger des Thèses Université de Paris**

F. Chevy remercie Martin G. Lüling pour sa collaboration au Conseil en tant que représentant du secteur socio-économique. Martin G. Lüling précise être encore directeur de recherche à Schlumberger et que son départ n'est pas volontaire. F. Chevy insiste sur l'importance du rôle de ce membre du Conseil, l'industrie représentant l'un des débouchés principaux des doctorants et docteurs de l'ED : plus des 2/3 d'entre eux poursuivent une carrière dans l'industrie après leur thèse. F. Chevy explique que la direction de l'ED a jugé pertinent de contacter l'entreprise Saint-Gobain qui accueille de nombreux doctorants de l'ED à l'issue de leur thèse. Emmanuelle Gouillard, directrice scientifique de Saint- Gobain Research Paris, est

proposée pour succéder à Martin G. Lüling. Son CV est présenté. Cette proposition est validée à la majorité par le Conseil, avec 1 abstention.

V. Terras rappelle que le budget d'UPSaclay représente 16500 euros par an. Cette somme est jugée insuffisante pour financer les doctorants qui souhaitent participer à des manifestations scientifiques. L'idée est donc de financer les manifestations scientifiques elles-mêmes. Le workshop Quercy est destiné aux doctorants de 3ème année et a pour objectif de leur apprendre à présenter leurs travaux aux physiciens d'autres domaines. Chaque participant doit faire une présentation d'une demi-heure très pédagogique, et une autre d'une demi-heure également, plus spécialisée. V. Terras propose de participer financièrement à ce workshop entre 500 et 1000 euros. M-L. Della Rocca demande si le workshop se déroulera en présentiel. V. Terras confirme qu'il doit avoir lieu en présentiel fin avril. En cas de reconfinement, le workshop sera reporté. Le Conseil vote à l'unanimité la participation au financement du workshop.

P. Lafarge rappelle en introduction que l'Autorisation à Diriger des Thèses (ADT) est délivrée aux chercheurs et enseignants-chercheurs qui ne possèdent pas l'HDR pour leur permettre de diriger une thèse. Auparavant, UP sollicitait l'avis du directeur de l'ED. C'est dorénavant l'avis du Conseil qui est exigé. Cet avis est transmis avec le dossier de demande d'ADT au Collège des Écoles Doctorales puis au Conseil scientifique de la Faculté des Sciences d'UP. P. Lafarge a reçu 2 demandes d'ADT de maîtres de conférence expérimentés. Chaque dossier comprend le CV du candidat et le sujet de thèse associé. H. Perrin demande pourquoi les candidats n'ont pas encore soutenu l'HDR. P. Lafarge suppose qu'il s'agit de raisons personnelles et ajoute qu'il va leur poser la question. Le Conseil dans son ensemble juge cette nouvelle procédure dispensable et demande à P. Lafarge d'en faire part à UP. H. Perrin suggère que l'avis du Conseil soit délégué au directoire de l'ED. M. Chamarro fait toutefois remarquer que le directoire de l'ED ne possède pas le même rôle que le Conseil, et que d'ailleurs il n'a pas le droit de vote au Conseil. P. Lafarge rappelle qu'en l'absence de l'avis du Conseil, les demandes d'ADT seront considérées comme irrecevables. Les dossiers seront prochainement transmis au Conseil afin que celui-ci procède au vote électronique.

P. Foury exprime le mécontentement de ses collègues du Laboratoire de Physique des Solides après avoir appris qu'un entretien annuel des doctorants était désormais exigé par le CNRS, environ 3-4 mois après le comité de suivi de thèse. Ils considèrent que le compte-rendu de ces entretiens est redondant puisque le comité de suivi donne déjà lieu à un rapport. V. Terras précise que cet entretien réunit le directeur de thèse et le doctorant, et qu'il concerne tous les contractuels. H. Perrin affirme qu'il s'agit d'une procédure standard du CNRS qui concernait initialement les IT (ingénieurs et techniciens) et qui a été étendue récemment à tous les CDD. P. Viot demande s'il s'agit d'une obligation légale récente du CNRS. H. Perrin propose de se renseigner sur ce point. Les membres du Conseil se rejoignent sur l'idée que cet entretien « standard » doit être adapté aux doctorants. F. Chevy suggère que le comité de suivi fasse office d'entretien professionnel. Selon A. Heidmann, la solution est de renvoyer systématiquement vers les rapports des comités de suivi. Pour E. Trizac, le plus simple reste encore de s'adapter à cette nouvelle procédure et de remplir même succinctement les formulaires.

Le prochain Conseil aura lieu le 18 juin à 14h.